

Comment obtenir un certificat de baptême ?

samedi 27 avril 2013, par [Père Christian Catayée](#)

Le certificat de baptême est un document certifiant que vous êtes baptisé(e) et, le cas échéant, confirmé. Il renseigne sur le lieu (paroisse) et la date du baptême et de la confirmation.

Il est délivré ordinairement :

- ▶ au bureau de la paroisse où a été célébré le baptême
- ▶ au bureau des archives de l'archevêché

Le certificat est remis normalement **en main propre de l'intéressé** (pour une personne majeure) ou d'un de ses parents (pour un mineur). Une pièce d'identité (et le livret de famille dans le cas d'un mineur) est nécessaire.

Comment faire si on ne peut pas se présenter soi-même ?

▶ **Via une tierce personne**

Pour des raisons de sécurité et de protection de la vie privée, la paroisse ou l'archevêché (les lieux où l'on délivre les certificats) s'assure que la demande vient bien de la personne concernée. Pour cela, il faut présenter :

- 1. un mot écrit donnant procuration
- 2. la photocopie d'une pièce d'identité

▶ **Par courrier**

On a la possibilité d'écrire à la paroisse pour demander l'obtention du certificat de baptême. Il faut ajouter au courrier :

- 1. la photocopie d'une pièce d'identité
- 2. Une enveloppe timbrée à votre adresse pour l'envoi du document.

▶ **Par courriel**

On peut demander l'envoi par courriel. Pour cela, c'est la même procédure que par courrier sauf qu'il faut préciser pour le retour que cela soit par courriel. Pas besoin d'enveloppe de retour. Adresser la demande à la [paroisse](#) en y joignant un scan de votre carte d'identité.

Paroisse Ste-Rose de Lima
Presbytère
12 rue Schoelcher
97231 Robert

Secrétariat et bureau paroissial :

- Les horaires de réception sont les suivants :

- mardi, mercredi et vendredi : de 8h à 11h30
- samedi : de 8h à 10h30

Archevêché
5-7, rue du Père Pinchon
BP 586
97207 Fort-de-France cedex